



Groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants : Mandat

Mandat et portée

Les groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants s'avèrent une tribune permettant aux infirmières et infirmiers enseignants, aux étudiantes et étudiants et aux infirmières et infirmiers exerçant des rôles non liés à la formation d'échanger des idées et de l'information, de renforcer leur capacité de recherche et de scholarship, et d'améliorer la qualité dans un domaine particulier de la formation en sciences infirmières à l'échelle du pays.

Les groupes d'intérêt de l'Institut canadien des infirmières et infirmiers enseignants (ICIE) :

- renforcent la voix des infirmières et infirmiers enseignants et établissent une base axée sur les champs d'intérêt pour les infirmières et infirmiers enseignants ;
- participent à un forum de transmission des connaissances et d'échange d'idées afin de sensibiliser et d'attirer l'attention aux questions de pratique, aux tendances actuelles, aux nouveaux défis et aux réussites dans le domaine d'intérêt en cause ;
- partagent des ressources et des outils associés à ce domaine d'intérêt ;
- favorisent les capacités au sein du corps professoral des écoles de sciences infirmières canadiennes dans le domaine d'intérêt en question en alimentant continuellement les discussions pertinentes et en offrant des webinaires et des présentations sur des sujets d'intérêt ;
- étudient la possibilité d'établir des collaborations, comme dans le cadre d'initiatives conjointes, de projets de recherche et de publications ;
- préparent un rapport annuel à l'intention du Conseil de l'ACESI.

Adhésion

Chaque groupe d'intérêt offrira une adhésion renouvelable d'un (1) an. Cette période débute en juillet et se termine en juin.

- Le groupe d'intérêt devra comprendre au moins dix (10) membres.
- La présidente/le président ou les coprésidents seront sélectionnés par les membres du groupe pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable à une (1) reprise (pour un total de quatre [4] ans).

- La personne qui agira comme secrétaire sera également sélectionnée par les membres du groupe pour un mandat d'un (1) an (renouvelable, illimité), afin d'assumer la consignation des données (p. ex., rédaction des procès-verbaux) et les autres tâches requises par le groupe.
- Les infirmières et infirmiers exerçant des rôles non liés à la formation ainsi que les étudiantes et étudiants peuvent adhérer à tout groupe d'intérêt. Dans le but de promouvoir la formation et le scholarship, l'ACESI accueille tous les points de vue et les expériences pouvant contribuer au dialogue en formation infirmière et à l'avancement de la formation en sciences infirmières.

Activités

Les membres pourront choisir un ou plusieurs sujets d'importance susceptibles de profiter d'une action concertée. Ces activités sont facultatives et restent à la discrétion des membres du groupe d'intérêt. Les groupes d'intérêt ne sont pas tenus d'entreprendre une activité et peuvent se rencontrer pour les discussions, de même que l'échange d'idées.

Voici quelques exemples d'activités organisées par les groupes d'intérêt :

- partager de l'information et des pratiques dans un domaine clé au sein du groupe ;
- rédiger un article pour accroître la visibilité du groupe, célébrer ses réalisations et faire progresser les connaissances dans des domaines d'importance ;
- organiser un webinaire pour approfondir la compréhension de questions ou d'enjeux actuels et s'impliquer dans les débats nationaux ;
- collaborer à l'élaboration de résumés ou de présentations ; et
- participer à un projet conjoint ou une publication conjointe.

Rencontres

Afin de mettre ces activités en pratique, les réunions des groupes d'intérêt seront soutenues par l'ACESI et se dérouleront quatre fois par année :

- Rencontre n° 1 : début de l'automne
- Rencontre n° 2 : fin de l'automne
- Rencontre n° 3 : hiver
- Rencontre n° 4 : printemps

Les rencontres se dérouleront virtuellement sur la plateforme Zoom.

Soutien de l'ACESI

L'ACESI offre le soutien suivant aux groupes d'intérêt, au besoin :

- **Inscription** : L'ACESI tient à jour une liste des membres pour chaque groupe d'intérêt, y compris la présidente/le président ou les coprésidents et la/le secrétaire.

- **Dossiers** : L'ACESI conserve tous les documents produits par les groupes d'intérêt en vue de consultations ultérieures (p. ex. ordres du jour, procès-verbaux, articles de bulletin d'information, enregistrements de webinaires, etc.).
- **Organisation de réunions et plateforme** : L'ACESI organise jusqu'à quatre réunions du groupe d'intérêt, en collaboration avec la présidente/le président ou les coprésidents et la/le secrétaire. Des invitations seront envoyées et un lien *Zoom* sera fourni à tous les membres du groupe d'intérêt. L'ACESI fournira des modèles pour l'ordre du jour et les procès-verbaux, et s'occupera également de faire circuler les documents définitifs à tous les membres.
 - Il incombe aux membres du groupe d'intérêt d'animer les réunions, de déterminer les points et le contenu à l'ordre du jour et de produire les procès-verbaux.
- **Organisation des webinaires et plateforme** : L'ACESI crée une page d'inscription et fournit la plateforme pour les webinaires offerts par les groupes d'intérêt. L'ACESI assure également le soutien technique, enregistre et partage les webinaires. Chaque groupe d'intérêt peut créer un webinaire par année.
 - L'ACESI fournira un soutien pour un maximum de 8 webinaires par année. Les cases horaires pour les webinaires seront attribuées entre les groupes d'intérêts selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».
 - Il incombe au groupe d'intérêt de créer le contenu et de le soumettre à l'ACESI (6 à 8 semaines avant le webinaire).
- **Publications au bulletin d'information** : À la demande, l'ACESI diffuse des articles ou autres publications du groupe d'intérêt dans son bulletin d'information mensuel [limite d'une publication au bulletin par année].
 - Il incombe au groupe d'intérêt de créer le contenu et de le soumettre en respectant l'échéancier [soit, le 12 du mois avant la publication du bulletin].
 - Tout contenu doit inclure l'avis de publication et de non-responsabilité [**ci-dessous**].
- **Partage de fichiers** : L'ACESI assure la mise en place d'un dossier Google Drive pour chaque groupe d'intérêt, sur demande.
 - Il incombe au groupe d'intérêt d'accéder aux documents et de tenir et conserver les documents de ce dossier.
- **Affichage des documents sur le site Web** : L'ACESI peut afficher les documents du groupe d'intérêt sur la page Web des groupes d'intérêts de l'ICIE si les documents sont conformes aux exigences décrites dans la [politique de publication des groupes d'intérêts](#).

Avis de non-responsabilité

Les publications doivent inclure l'avis de non-responsabilité suivant :

***Les points de vue et opinions exprimés par les membres des Groupes d'intérêt pour infirmières et infirmiers enseignants (ACESI) ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'ACESI.

Mise à jour : juin 2024